



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SASU SAVEURS DE VOTRE TERRE SIS 2 RUE GEORGES HUCHON **DÉCISION N° DM-24-291**
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté de délégation de fonction n° A-22-177 consentie à Monsieur Eric Bensoussan, adjoint au Maire, en date du 19 avril 2022,

CONSIDÉRANT que les parties se sont rapprochées en vue de la conclusion d'un bail commercial portant sur les locaux dont la Ville est propriétaire sis 2 rue Georges Huchon, permettant d'exploiter une épicerie fine,

CONSIDERANT qu'un accord a été trouvé sur les conditions du bail ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail commercial avec la SASU Saveurs de votre terre, représentée par sa présidente Madame Linda Mbadjeu NTETMEN, en vue d'y exploiter une épicerie fine dans les locaux du bailleur situés au 2 rue Georges Huchon.

DE PRÉCISER que ce bail est conclu pour une durée de neuf années, moyennant un loyer annuel de 20 000 € (vingt mille euros) hors taxes et hors charges et indexable.

DE PRÉCISER qu'une franchise de loyer de deux mois est accordée en contrepartie de l'exécution par le preneur des travaux décrits en annexe du bail.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240920-lmc1H12457H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/09/2024
Date de Publication : 20/09/2024